
(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 50

le vendredi 19 mai 2000

10 heures

Prière.

En l'absence inévitable du président de la Chambre, M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

M^{me} Weir donne avis de motion 149 portant que, le jeudi 25 mai 2000, appuyée par M. Richard, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie des documents, de la correspondance (y compris le courrier électronique), des approbations de subventions ou de financement et des rapports en la possession de la ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick ou du ministre de la Formation et du Développement de l'emploi relativement au soutien financier des activités du Canadien National au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, du Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick et du Conseil du premier ministre sur la qualité des soins de santé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Carr.

À 11 h 15, le président du comité suspend la séance et quitte le fauteuil.

11 h 33

La séance reprend sous la présidence de M. Carr.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de continuer de siéger après l'heure de la pause du midi.

Après un certain laps de temps, M. Cosman prend le fauteuil.

À 12 h 50, M. Cosman, président suppléant du comité, suspend la séance.

13 h 5

La séance reprend sous la présidence de M. Cosman.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield, président suppléant de la Chambre, reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Cosman, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2000-2001

VOTÉS (\$)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Conseil du premier ministre sur la qualité des soins de santé 728 000

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées 227 000

Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick 117 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 143 (17 mai 2000).